

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Délégué aux réserves*

**Arrêté du 27 janvier 2016 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1602621A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Vu la décision n° 6360 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 26 janvier 2016,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Charles, Arnaud, Emmanuel Duchêne est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert en informatique au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
délégué aux réserves,*

A. COROIR